



MODE D'EMPLOI DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'EXPOSITION AUX AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX

- Pourquoi ?** Pour répondre aux obligations réglementaires de l'employeur en matière de prévention du risque chimique.
- Cette fiche vise à **identifier les personnes exposées aux produits chimiques dangereux**, dont les substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (C/M/R), **qui sont manipulés** au sein des structures de recherche et à caractériser l'exposition. Elle n'a pas pour objectif de recenser les expositions antérieures de chaque personne.
- Qui est concerné ?** **Toute personne exposée** lors de manipulations de produits chimiques dangereux (activités de recherche, travail en laverie, en animalerie, en atelier, activités d'entretien et de maintenance...).
- À qui est-elle destinée ?** Cette fiche est **détenue par l'employeur** ou son représentant, et conservée dans le **dossier de la personne**.
- **AMU : la fiche signée est transmise à la Direction hygiène, Sécurité, Environnement pour signature du Président. L'original est transmis à la DRH et conservé dans le dossier de l'agent. Une copie est envoyée au directeur du laboratoire et aux médecins de préventions.**
 - **CNRS : la fiche signée est envoyée au Service Prévention et Sécurité de la Délégation. L'original est transmis à la DRH et conservé dans le dossier de l'agent. Une copie est envoyée aux médecins de Prévention. L'unité garde une copie dans le dossier du personnel et une copie est donnée à la personne exposée.**
 - **INSERM : la fiche signée par le Délégué Régional est transmise au Responsable des Ressources Humaines. La DRH transmet une copie à la personne exposée et au médecin de prévention.**
- Qui la remplit ?** **La personne exposée** avec l'aide de l'assistant de prévention et éventuellement de l'ingénieur Hygiène et Sécurité. Elle doit signer la fiche ainsi que le directeur de l'unité ou le chef de service.
- Quand la remplir ?** Cette fiche doit être remplie chaque année à l'occasion de l'évaluation des risques. En outre, elle doit être actualisée lors de toute modification de technique susceptible de modifier l'exposition aux produits et substances dangereux
- Comment la remplir ?** À partir **des protocoles expérimentaux, des fiches de données de sécurité des produits manipulés et de la liste de produits chimiques dangereux** présents dans l'unité.

Quels sont les produits chimiques dangereux concernés par cette fiche ? Tous les produits chimiques dangereux répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Ancien étiquetage				Nouvel étiquetage CLP				
Classe danger	Code	Phrase R	Picto	Classe danger	Code	Mention de danger	Avertissement	Picto
TOXICITÉ AIGUE								
5	R28	Très toxique en cas d'ingestion		5	H300	Mortel en cas d'ingestion	Danger	
4	R25	Toxique en cas d'ingestion		4	H301	Toxique en cas d'ingestion	Danger	
3	R22	Nocif en cas d'ingestion		3	H302	Nocif en cas d'ingestion	Attention	
				3	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires	Danger	
5	R27	Très toxique par contact avec la peau		5	H310	Mortel par contact cutané	Danger	
4	R24	Toxique par contact avec la peau		4	H311	Toxique par contact cutané	Danger	
3	R21	Nocif par contact avec la peau		3	H312	Nocif par contact cutané	Attention	
5	R26	Très toxique par inhalation gaz vapeur		5	H330	Mortel par inhalation gaz vapeur aérosol	Danger	
4	R23	Toxique par inhalation gaz vapeur						
5	R26	Très toxique par inhalation aérosol						
4	R23	Toxique par inhalation aérosol		4	H331	Toxique par inhalation gaz vapeur aérosol	Danger	
3	R20	Nocif par inhalation gaz vapeur aérosol		3	H332	Nocif par inhalation gaz vapeur aérosol	Attention	

Ancien étiquetage				Nouvel étiquetage CLP				
Classe danger	Code	Phrase R	Picto	Classe danger	Code	Mention de danger	Avertissement	Picto
5	R39/26 R39/27 R39/28	Très toxiques : danger d'effets irréversibles très graves par...		5	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes	Danger	
	4	R39/23 R39/24 R39/25	Toxiques : danger d'effets irréversibles très graves par...					
3	R68/20 R68/21 R68/22	Nocif : possibilités d'effet irréversible par...		3	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes	Attention	
4	R48/23 R48/24 R48/25	Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par...		4	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes	Danger	
3	R48/20 R48/21 R48/22	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par...		3	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes	Attention	
CORROSIF ET IRRITANT								
4	R35	Provoque de graves brûlures		4	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires – Catégorie 1A	Danger	
3	R34	Provoque des brûlures		3		Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires – Catégorie 1B et 1C		
2	R37	Irritant pour les voies respiratoires		3	H335	Peut irriter les voies respiratoires	Attention	
2	R38	Irritant pour la peau		2	H315	Provoque une irritation cutanée	Attention	
3	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau		3	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	Attention	

Ancien étiquetage				Nouvel étiquetage CLP				
Classe danger	Code	Phrase R	Picto	Classe danger	Code	Mention de danger	Avertissement	Picto
3	R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation		4	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	Danger	
4	R41	Risque de lésions oculaires graves		4	H318	Provoque des lésions oculaires graves	Danger	
2	R36	Irritant pour les yeux		2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux	Attention	
CANCÉROGÈNE – MUTAGÈNE – REPROTOXIQUE								
4	R45	Peut provoquer le cancer		4	H350	Peut provoquer le cancer (catégories 1A ou 1B)	Danger	
4	R49	Peut provoquer le cancer par inhalation		4	H350-i	Peut provoquer le cancer par inhalation (catégories 1A ou 1B)	Danger	
3	R40	Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes		3	H351	Susceptible de provoquer le cancer (catégorie 2)	Attention	
4	R46	Peut provoquer des altérations génétiques		4	H340	Peut induire des anomalies génétiques (catégories 1A ou 1B)	Danger	
3	R68	Possibilité d'effets irréversibles		3	H341	susceptible de provoquer des anomalies génétiques (catégorie 2)	Attention	
3	R68/20-21-22	Possibilité d'effets irréversibles par inhalation – contact – ingestion		3	H341	Risque présumé d'effets graves pour les organes (catégorie 2)	Attention	
4	R60	Peut altérer la fertilité – Catégorie 1		4	H360F	Peut nuire à la fertilité – Catégorie 1A	Danger	
4	R60	Peut altérer la fertilité – Catégorie 2		4		Peut nuire au fœtus – Catégorie 1B	Danger	
4	R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant – Catégorie 1		4	H360D	Peut nuire au fœtus – Catégorie 1A	Danger	

Ancien étiquetage				Nouvel étiquetage CLP				
Classe danger	Code	Phrase R	Picto	Classe danger	Code	Mention de danger	Avertissement	Picto
4	R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant – Catégorie 2		4		Peut nuire au fœtus – Catégorie 1B	Danger	
3	R62	Risque possible d'altération de la fertilité		3	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité (catégorie 2)	Attention	
3	R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant		3	H361d	Susceptible de nuire au fœtus (catégorie 2)	Attention	
4	R60 – R61			4	H360FD	Peut nuire à la fertilité et au fœtus (catégories 1A ou 1B)	Danger	
3	R62 – R63			3	H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus (catégorie 2)	Danger	
4	R60			4	H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus (catégories 1A ou 1B)	Danger	
3	R63							
4	R61			4	H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité (catégories 1A ou 1B)	Danger	
3	R62							
3	R64	Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel		3	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel		

Pour respecter les items imposés par la réglementation pour les produits et substances dangereux, agents CMR ou procédés – nature du travail effectué – période d'exposition et autres risques, le tableau proposé essaie de les traduire pour les adapter **aux activités d'enseignement, de recherche et technique**. Voir l'exemple ci-dessous.

Caractéristiques des produits chimiques dangereux	Nature du travail effectué	Durée d'exposition annuelle	Risques présents simultanément
---	----------------------------	-----------------------------	--------------------------------

NOM	N° CAS	Classe de danger	Catégorie C/M/R	Forme physico-chimique	Technique	Moyens de protection EPC/EPI	Tps d'exposition/manipulation	Nombre de manipulations /an	
Ex. : Acrylamide	79-06-1	Toxicité aigüe 4	C1B M1B R2	liquide	Gel	Blouse, Gants nitrile	5 min	20	
Ex. : Acide fluorhydrique	7664-39-3	Toxicité aigüe 5 Corrosif 4		liquide	Attaque acide	Travail sous sorbonne Blouse, gants en téflon, lunettes	30 min	30	

Caractéristiques du produit chimique dangereux, indiquez :

- Le nom usuel ;
- Le n° CAS ;
- La catégorie de danger et si le produit chimique est classé CMR ou assimilé, le niveau de classement ;
- La forme physico-chimique : liquide, solide, nanoparticules ou gaz

Nature du travail : apporter des informations à partir des protocoles expérimentaux sur les techniques utilisées (ex. : électrophorèse – extraction – histologie, synthèse, caractérisation...) et sur les conditions normales de travail.

Moyens de protection : équipements de protection collective et individuelle (EPC/EPI) utilisés (ex. : utilisation de sorbonne, hotte chimique, port de gants, lunettes...).

Période d'exposition : Compréhensible pour une exposition continue est transposée en durée d'exposition réelle. Le nombre de manipulations effectuées dans l'année donne la durée d'exposition.

Risques présents simultanément : l'utilisation de produits et substances dangereux est rarement isolée et d'autres risques peuvent être présents simultanément (risques infectieux, OGM, liés à l'expérimentation animale, produits radioactifs, UV, champs électromagnétiques...).